

N°298
2e30

BILLETS D'AFRIQUE

JUIN 2020



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAUFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

MITTERRAND :
DÉBOULONNER LE DISCOURS DE LA BAULE,
ET OUVRIR ENFIN LES ARCHIVES

Dettes / CFA / Ventes d'armes / Négationnisme

Détournements nigériens, filières françaises ?

Alors qu'un rapport d'audit du ministère de la Défense nigérien révèle des détournements de fonds et surfacturations à hauteur de 110 millions d'euros entre 2014 et 2019, la députée française Frédérique Dumas (ex-LREM, et membre du groupe d'amitié France-Niger) a posé une question écrite à la ministre des Armées sur l'attitude de la France et les répercussions de cette affaire concernant la lutte contre le terrorisme menée au Sahel (*Rfr.fr*; 27/5). « *Cela reste une affaire nigérienne même si l'on peut toujours trouver un lien avec notre pays à travers notre coopération militaire, explique-t-on au ministère des Armées* » (*L'opinion*, 03/06) et aucun argent public français ne serait en jeu. Parmi les fournisseurs indéliçats « *Renault Trucks [aujourd'hui Arquus] arrive en troisième place, avec 25 milliards de francs CFA de contrats en 2017, dont 2,5 milliards non livrés (pièces de rechange non livrées et paiements non contractuels)* » mais le nom de l'entreprise, ainsi que celui de Toyota, pourraient avoir été « *usurpés par des sociétés nigériennes se faisant passer pour leurs représentantes à la signature des contrats* », selon *Mondafrique* (25/05) qui a eu accès au rapport d'audit. Selon Marc Eichinger, ex-barbouze qui a notamment enquêté sur plusieurs scandales liés à Areva (Orano aujourd'hui), il y a pourtant « *de potentiels circuits d'évasion reliés à la France* ». Selon lui, « *les affaires passées comme l'Uraniumgate [cf. Billets d'Afrique n°266, mars 2017] montrent que la filière offshore de détournement était bien organisée par des Français à partir de la Suisse. La France peut légitimement proposer une entraide judiciaire au Niger puisqu'elle l'aide militairement tous les jours. C'est notre intérêt commun.* » (*L'opinion*, 03/06)

Mauvais cheval

Patrick Haimzadeh (*Orient XXI*, 04/06) rappelle cette réplique aimable de Le Drian au « maréchal » Haftar qui, en mars 2019, s'inquiétait de ne pas le voir plus souvent :

« *On attendait vos victoires !* ». Depuis, la tentative de coup d'État contre Tripoli lancée en avril 2019, au nom d'une lutte contre le terrorisme soutenue par la France, a fait long feu. La fuite en avant du 27 avril dernier, quand Haftar s'autoproclama chef d'État de tout le pays, n'y a rien changé. Fort du soutien militaire intéressé de la Turquie, le Gouvernement d'union nationale de Fayez Serraj a repris les villes que les troupes d'Haftar, appuyées par des mercenaires russes, avaient conquises. Les sponsors russes, égyptiens et émiratis du « maréchal » semblent désormais chercher un scénario de rechange et un nouveau cheval en la personne d'Aguila Saleh, président du Parlement basé à Tobrouk. Circonstances aggravantes, la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) s'est dite « *horrificée* » par la découverte d'au moins huit charniers dans les zones récemment désertées par les forces d'Haftar (*Le-Monde.fr*; 11/06). Quant à la France, qui s'est toujours refusée à condamner l'offensive d'Haftar et n'a jamais cessé de le soutenir militairement en sous-main, notamment par la fourniture de renseignement, elle s'efforce de revenir dans le jeu diplomatique pour faire barrage aux intérêts turcs. Si l'on en croit Marc Endeweld dans *La Tribune* (28/5), Macron s'efforcerait de reprendre langue avec Serraj, tandis que Le Drian ne se résoudrait pas à lâcher Haftar. On sait que notre ministre des Affaires étrangères est un grand sentimental, mais qu'il se console : il finira bien par trouver un autre apprenti dictateur. Au milieu de toutes ces manœuvres internationales, le peuple libyen reste en effet le grand oublié...

Les Pieds nickelés au Tchad

Deux militaires français de l'opération Barkhane ont été blessés par des tirs tchadiens, nous apprend l'AFP (09/06). Le porte-parole de l'état-major français, évoque un « *accident* », expliquant que les deux soldats « *étaient en patrouille de reconnaissance à proximité du palais présidentiel en vue de préparer une rencontre officielle à venir* ». Selon le témoignage d'« *un officier de la garde présidentielle tchadienne* » recueilli par l'AFP, les deux hommes « *étaient venus à bord d'un Prado blanc (un véhicule civil), ils étaient en civil et se sont arrêtés face au portail principal du nouveau palais et donc les militaires en faction ont tiré sur eux.* » Drôle d'histoire ! On croyait savoir que seuls les agents de la DGSE opéraient en civil... Et quel besoin de faire une reconnaissance à

proximité du palais présidentiel ? Les Français, qui y ont leurs habitudes depuis toujours, n'y ont donc plus leurs entrées ?

Bras de fer sur les Îles Éparses

Alors qu'une commission mixte est censée plancher sur l'avenir des îles Éparses depuis novembre 2019, le blocage reste complet. Comment pourrait-il en être autrement ? Côté français, rien n'a changé depuis le « *Ici, c'est la France, c'est notre fierté, notre richesse* » de Macron en octobre de l'année dernière (cf. *Billets* n°292, décembre 2019). Côté malgache, on tente toujours de faire valoir la résolution de l'ONU du 12 décembre 1979 qui contredit la position française. En décembre dernier, une consultation nationale a été organisée à Madagascar sur la question de la rétrocession. En février, le ministre des Affaires étrangères français annonçait une rallonge des fonds dégagés au titre de la coopération, dans le but évident d'amadouer les autorités malgaches. Apparemment en vain : dans une interview à France 24 et RFI du 11 mai dernier, le président Rajoelina se déclarait confiant dans la capacité de son pays à trouver « *une solution rapide* » pour « *la restitution de ces îles à Madagascar* ». « *Hasard du calendrier ?* », s'interroge *Jeune Afrique* (27/05), « *le même jour, le ministère français de la Transition écologique a lancé une consultation publique portant sur un projet de décret relatif à la création de la "réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses"* ». Ce projet de réserve naturelle avait été annoncé par Macron l'année dernière sous prétexte « *d'éviter l'exploitation prédatrice des mers* » (Cf. *Billets* n°291, novembre 2019). L'obstination néo-coloniale française n'a bien sûr rien à voir avec les « *droits sur une vaste zone économique exclusive de 640 400 kilomètres carrés dans laquelle il y aurait d'importantes réserves d'hydrocarbures en eaux profondes* », comme le rappelle *Jeune Afrique*. La riposte malgache n'a pas tardé : la présidente de l'Assemblée nationale a aussitôt annoncé qu'un « *un projet ou une proposition de loi est en gestation pour rattacher officiellement ces îles au territoire de Madagascar* », tandis que des députés du camp présidentiel en appelaient « *à une médiation de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans les négociations entre la France et Madagascar sur les Îles Éparses* » (*Rfi.fr*; 21/05)

Après l'élection de Barack Obama, on vit fleurir en France un flot de commentaires émerveillés sur l'accession d'un noir à la Maison Blanche. En France, combien y avait-il à l'époque de noirs au gouvernement, ou au Parlement ? La question ne semblait pas mériter de se poser.

Une douzaine d'années plus tard, on a voulu nous faire un énième remake de la parabole de la paille et la poutre. À la mort de George Floyd, cet homme noir américain dont la vidéo de l'étouffement par un policier blanc a initié un mouvement qui n'est pas sans rappeler ce que fut #MeToo pour le féminisme, l'espace médiatique s'est vite emplie des commentaires et dénégations habituels : c'est terrible le racisme aux Etats-Unis, en France c'est très différent. Il suffit de le dire pour s'en convaincre – du moins quand on est blanc. Deux jours plus tôt, le 23 mai, Camélia Jordana avait fait scandale en parlant dans une émission de variété télé « des hommes et des femmes qui vont travailler tous les matins en banlieue et qui se font massacrer pour nulle autre raison que leur couleur de peau. » La buzzosphère retint le mot « massacrer », explicité pourtant dans la phrase suivante sur la peur légitime de ces personnes « qui se font contrôler quotidiennement, qui se font fracasser ». Et délaissa la suite où, après avoir pris l'exemple de l'homicide policier d'Adama Traoré en 2016, la chanteuse expliquait le dégoût et la colère que provoque l'impunité dont jouissent dans notre pays ceux qui tuent un homme « noir ou arabe, ou simplement pas blanc ».

Moins d'une semaine après, alors qu'une vague anti-raciste déferlait dans les rues des États-Unis, la famille d'Adama Traoré reçut les conclusions d'une nouvelle expertise innocentant les policiers français et utilisant sans vergogne les termes de « race noire » pour qualifier la victime. Dans une rage froide et digne, sa sœur Assa Traoré lança un appel au premier des rassemblements qui allaient bientôt se succéder pour dénoncer les violences policières et le racisme d'État – terme adapté dès lors que les comportements racistes sont reproduits de façon systémique

par ses serviteurs et protégés par les institutions. Le Préfet de police de Paris en donna un nouvel exemple en envoyant le 2 juin un message à tous les policiers assurant : « Je ne laisserai pas salir une institution dont le rôle dans les grands moments de l'histoire de ce pays a été essentiel » (Mediapart, 2/061). Comment ne pas penser, par exemple, aux centaines d'Algériens massacrés par la police le 17 octobre 1961 : était-ce l'un de ces « grands moments » ? C'est sans doute ce que pensent les membres d'un groupe Facebook révélé par Streetpress (5/06), où des messages racistes, sexistes et homophobes s'échangent impunément entre 8000 policiers et gendarmes. Une paille !

Ces rassemblements, massifs, marquent dans ce contexte un point de rupture dans le traitement médiatique et politique du racisme dans la police. À l'indignation sélective contre les violences envers les noirs américains ont succédé les prémices d'un débat public sur le racisme dont est imprégnée toute la société française, jusqu'au cœur des institutions d'une République ayant l'Empire colonial parmi ses fondations. Mais ces institutions résistent.

Aux États-Unis, certains policiers ont marqué les esprits en posant solidairement un genou à terre, symbole de l'humiliation qu'imposait la police aux noirs à l'époque des lois ségrégationnistes. En France, des policiers et leurs syndicats ont convoqué la presse pour poser à terre... leurs menottes, en signe de rejet du ministre de l'Intérieur, coupable d'avoir annoncé l'interdiction de l'étranglement comme technique d'interpellation et la suspension des agents en cas de comportements racistes. Une mise en cause insupportable, à les écouter – et tant pis si de plus en plus de témoignages internes à la police viennent les contredire. Leur contre-offensive idéologique trouve un relai chez Emmanuel Macron, qui qualifie de « séparatistes » les centaines de milliers de Français discriminés dont la parole a enfin trouvé un écho jusque dans les grands médias. Des victimes du racisme qui voudraient nous séparer de notre imaginaire colonial, en somme.

PAS ENCORE SÉPARÉS

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Pas encore séparés
- 4 NDONGO SAMBA SYLLA « La problématique de la dette est liée à celle de la souveraineté monétaire »
- 6 MARCHANDS DE MORT
Les exportations d'armes françaises aux rapports
- 7 FRANÇOIS MITIERRAND
Le mythe du discours de la Baule
- 9 MITIERRAND ET LE GÉNOCIDE DES TUTSIS
Cinq ans de bataille pour ouvrir certaines archives
- 10 NÉGATIONNISME Judi Rever au miroir de Bisesero

NDONGO SAMBA SYLLA

« LA PROBLÉMATIQUE DE LA DETTE EST LIÉE À CELLE DE LA SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE »

Entretien – Suite à l’annonce surprise d’Emmanuel Macron de sa volonté d’annuler massivement la dette des pays africains (cf. Billets n°297, mai 2020), Survie a invité à l’occasion d’un de ses « rendez-vous » en ligne le 27 mai Ndongo Sylla, économiste, pour décrypter les enjeux de cette annonce et du problème de la dette extérieure des pays africains. Également co-auteur d’un livre sur le Franc CFA¹, cet entretien dont nous publions la retranscription a été l’occasion d’évoquer avec lui les autres annonces récentes concernant la prétendue fin de cette monnaie néocoloniale et de faire le lien entre la question de la dette extérieure et celle de la souveraineté monétaire.

Survie : De quoi parle-t-on quand on évoque « la dette » ?

Ndongo Sylla : il faut distinguer la dette privée de la dette publique. Là on parle de dette publique, et essentiellement de la dette publique extérieure. C’est la dette que les États africains doivent à certains États, on parle alors de dette bilatérale, ou à des institutions multilatérales (comme le FMI, la Banque Mondiale, et d’autres banques de développement), on parle de dette multilatérale. Et il y a la dette qui est due à des institutions privées. Dans les années 1980 c’était plutôt des banques commerciales, et maintenant ce sont de plus en plus des investisseurs privés. C’est cette dette-là qui actuellement pose problème. Selon la Banque Mondiale en 2018 la dette publique extérieure de l’Afrique subsaharienne était aux environs de 365 milliards de dollars, et 42 % de cette dette était due à des créanciers privés. Cela complexifie les choses, parce que par le passé on a pu annuler la dette bilatérale, la dette multilatérale en partie, mais des privés n’accepteront pas d’annuler la dette d’eux-mêmes.

Emmanuel Macron a surpris dans son discours du 13 avril en exprimant une volonté d’annulation massive de la dette. Le lendemain, il a précisé sur RFI que cette proposition avait été portée par la France mais que d’autres créanciers ne voudraient peut-être pas la suivre, et il a évoqué la position d’un groupe d’experts mandatés par l’Union Africaine qui plaidaient pour un moratoire, donc un gel des remboursements qui ne supprime pas la dette. Au final, qu’est-ce qui a été décidé, et par quels créanciers ?

Il y a des institutions comme la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Com-

merce et le Développement) qui ont appelé à une annulation totale de la dette des pays africains, en tout cas de la dette bilatérale et multilatérale. Outre l’allègement de dette qu’il a octroyé à 19 pays africains, le FMI a recommandé la suspension du service de la dette [c’est-à-dire le remboursement annuel, NDRL] bilatérale de 77 pays parmi les plus pauvres, dont certains en Afrique. La situation la plus difficile concerne la dette due aux créanciers privés. Chaque pays est en train de négocier avec ses créanciers privés. Une « task force » a été mise en place au niveau continental pour gérer cela, mais ce n’est pas facile et ça dépend des cas qui sont d’une grande diversité. Il faudra faire du cas par cas, et c’est sûr qu’on ne pourra pas décréter d’un coup une annulation des dettes africaines.

Quelle sera l’incidence de ce moratoire ? Est-ce que cela ne risque pas d’aggraver l’endettement s’il n’y a pas des décisions d’annulation derrière ?

Le moratoire court jusqu’à la fin de l’année, mais quelle que soit la décision qui sera prise concernant la dette existante, les pays africains vont continuer à se réendetter. Durant ces quatre derniers mois, afin de faire face à la pandémie ils ont contracté des prêts auprès du FMI pour un montant d’environ 10 milliards de dollars, avec en tête le Nigeria et le Ghana. La question que certains se posent c’est que si les pays africains demandent l’annulation de la dette, ou même un moratoire sur la dette privée, est-ce que cela ne risque pas d’affecter la confiance des investisseurs et ensuite de renchérir les taux d’intérêt. L’argument donné par les États qui demandent au minimum un moratoire est que ça leur permettrait de dégager des marges de manœuvre budgétaire, parce qu’ils doivent maintenir les mêmes dé-

penses publiques, voire dépenser plus, alors qu’ils ne pourront pas compter sur les recettes fiscales qui vont s’amincir du fait du ralentissement de l’activité économique.

Est-ce que la question des fondements de la dette pèse aujourd’hui dans les débats, ou s’agit-il simplement d’approches comptables ?

La dette extérieure est un symptôme d’un modèle économique d’extraversion qui ne marche pas, et tant qu’il est en place la question de l’annulation de la dette extérieure va resurgir tous les 15 à 20 ans. La plupart des pays africains sont des pays producteurs de produits primaires aux cours très volatils, dont ils dépendent pour assurer leurs importations mais aussi le service de la dette. La pandémie et le ralentissement de l’activité économique mondiale ont affecté le cours des matières premières. Or beaucoup de pays, comme le Sénégal ou la Côte d’Ivoire, qui avaient bénéficié d’une annulation de la dette multilatérale et bilatérale au début des années 2010 ont vite reconstitué leur stock de dette en allant sur les marchés financiers. Le Sénégal par exemple a vu son stock de dette extérieure augmenter de 7 milliards de dollars entre 2014 et 2018. Avec la pandémie le pays s’est retrouvé dans une situation proche de l’insolvabilité.

Le fait qu’Emmanuel Macron fasse cette annonce alors que la France peut difficilement prendre une décision toute seule, c’était aussi une occasion pour l’État français de redorer son image vis-à-vis d’une opinion publique en Afrique francophone qui commence à sérieusement lui en vouloir pour un historique et un présent de domination et de pillage. Quelle est ton analyse sur les enjeux diplomatiques de cette annonce de la part de la France, à la fois

vis-à-vis des créanciers privés qu'il pouvait s'agit de sauver, ou d'autres créanciers comme la Chine avec qui il y a des enjeux en termes d'influence sur le continent ?

Cette annonce a été surprenante à deux titres. D'une part cela pose problème parce que du côté africain il n'y a pas de consensus sur le fait qu'il faut payer ou pas cette dette extérieure. D'autre part nous savons bien que la France a utilisé des contrats C2D (contrats de désendettement et de développement) pour des pays pauvres très endettés pour réinjecter la dette censée être annulée dans les économies africaines, mais pour le compte d'entreprises françaises, comme par exemple au Cameroun [Cf. *Billets* n°269, été 2017]. Donc quand la France parle d'annulation de dette on est toujours très sceptique : annulation de dette au profit de qui ? Des entreprises françaises, des créanciers privés français ? Certains ont dit qu'alléger la dette africaine en annulant la partie bilatérale ou multilatérale serait une manière de s'assurer qu'ils pourront payer la dette due aux créanciers privés. En tout cas cette annonce est très surprenante et pas vraiment crédible.

Comment elle a été accueillie, par exemple au Sénégal où il y a un mouvement très fort, « France dégage ! », qui dénonce depuis plusieurs mois le nouvel élan d'implantation d'entreprises françaises ?

Pour la grande majorité des mouvements panafricanistes l'annonce d'Emmanuel Macron a été accueillie avec beaucoup de scepticisme parce qu'on ne voit pas quel serait l'intérêt de la France de le faire. Sachant que la France détient les réserves de change africaines dans des comptes spéciaux du Trésor, appelé comptes d'opérations, beaucoup ont dit « laissez-nous d'abord nos réserves de change après on parlera de l'annulation de la dette ». Certains chefs d'État africains ont bien accueilli cette annonce, pas seulement les francophones mais aussi quelques États anglophones. Cela relève de la diplomatie propre à ces États mais la grande majorité des gens attendent de voir ce que ça va donner.

En quoi un observatoire citoyen sur la dette serait-il utile ?

En Afrique il y a deux grandes positions. L'une est de dire qu'il faut annuler la dette parce qu'on est dans l'impasse avec la pandémie, c'est par exemple celle du gouvernement sénégalais. Une autre position est de dire qu'il faut payer la dette parce que c'est une question de dignité pour les pays africains et de confiance vis-à-vis des créanciers, auprès de qui il sera sinon plus difficile de se

financer à l'avenir. Ma position est intermédiaire : oui, il faut annuler la dette publique extérieure totalement, bilatérale, multilatérale et privée, mais plutôt parce que de manière générale cette dette est odieuse et illégitime. Ceux qui payent la dette, ce ne sont pas les chefs d'État ou de gouvernement, ce sont toujours les peuples, à travers des revenus faibles, le chômage, le sous-emploi, et une moindre qualité des services publics. Dans ces conditions toute décision qu'on doit avoir sur la dette doit être prise par les peuples. C'est pourquoi j'ai proposé l'idée d'un observatoire citoyen, pour que dans l'idéal les pays africains et de manière générale tout pays s'abstienne de s'endetter en monnaie étrangère. Pour toute décision d'endettement en monnaie étrangère les peuples devraient être consultés, avoir un droit de veto et un pouvoir de contrôle sur l'usage qui pourrait en être fait. Cela permettrait de voir dans quelle mesure il est nécessaire ou pas de recourir à un endettement en monnaie étrangère, s'il n'y a pas possibilité de substituer un financement en monnaie locale, de vérifier si les projets à financer sont prioritaires ou pas et dans quelle mesure ils permettent de dégager les recettes qui permettront de rembourser cette dette. C'est la seule manière d'avoir une position responsable sur cette question de la dette, au sens où les peuples ne doivent pas souffrir de décisions injustifiées de ceux qui les gouvernent. On ne peut pas annuler la dette en disant simplement que certains gouvernements sont dans l'impasse alors que quand ils ont contracté ces dettes ils n'ont pas toujours pris soin de les utiliser judicieusement.

Puisqu'il est question de monnaie nationale ou étrangère, peut-on revenir sur les annonces récentes du gouvernement français concernant la prétendue fin du franc CFA ?

Je voudrais préciser que la question de l'annulation de la dette extérieure ne se pose que pour des pays qui n'ont pas de souveraineté monétaire, parce que l'un des meilleurs critères de la souveraineté monétaire, c'est le fait pour un gouvernement de n'avoir aucune dette en monnaie étrangère. Par exemple le gouvernement japonais a un ratio d'endettement très élevé mais il n'a pas besoin de demander l'annulation de sa dette parce qu'il est émetteur souverain de monnaie et n'a pas dette en monnaie étrangère. Donc la problématique de la dette est liée à la problématique de la souveraineté monétaire. Les pays qui utilisent le franc CFA n'ont pas de souveraineté monétaire parce qu'ils évoluent toujours dans un cadre de colonialisme monétaire. Les annonces récentes sur

le franc CFA n'apportent rien de nouveau par rapport à celles d'Emmanuel Macron et d'Alassane Ouattara de décembre dernier où ils ont fait de la propagande en parlant de la fin du franc CFA. Cette réforme ne concerne que les 8 pays de l'Afrique de l'Ouest qui utilisent le franc CFA et pas encore les 6 pays de l'Afrique Centrale [ni les Comores, qui ont aussi partie de la zone Franc, NDLR]. De toute manière le but de cette réforme, et ce sont les techniciens de la Banque de France et du Trésor français eux-mêmes qui le disent, était simplement de supprimer les aspects symboliques gênants, qui ont fait l'objet de critiques récurrentes de la part des mouvements panafricanistes et de l'opinion publique en Afrique. La réforme concerne le nom du franc CFA, qui sera rebaptisé ECO, même si ça n'est pas sûr parce que ECO est le nom de la monnaie unique qui a été prévue par les 15 pays de la Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO ou en anglais ECOWAS [qui inclut 6 pays qui n'utilisent pas le franc CFA, comme le Nigeria et le Ghana, NDRL], que les pays qui utilisent le franc CFA n'ont normalement pas le droit d'utiliser. Le second aspect de la réforme est de dire qu'il n'y aura plus de représentants français dans les instances techniques de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). C'est de la prestidigitation parce qu'il y aura un représentant désigné par les pays qui utilisent le franc CFA en Afrique de l'Ouest en concertation avec la France. Le troisième point c'est que les réserves de change qui ont fait tant couler d'encre, qui étaient déposées auprès du compte d'opérations au Trésor français, pourront être placées par la BCEAO là où bon lui semble. Mais aujourd'hui on sait que même en Afrique centrale (pour la Banque des États de l'Afrique centrale) la portion des réserves de change qui n'est pas déposée auprès du Trésor français est investie dans des instruments de dette européens, notamment français. Cela veut dire que le système est toujours là intégralement, on a juste essayé de se débarrasser de certains aspects embarrassants. La parité fixe avec l'euro ne bouge pas et le meilleur symbole de la continuité du franc CFA c'est que l'accord de coopération monétaire a été renouvelé. Par contre cette décision de passer du franc CFA à l'ECO pourra saboter le processus d'intégration monétaire qui était en cours au sein des 15 pays de la CEDEAO.

*Propos recueillis par
Thomas Borrel et Pauline Tétillon*

1. Fanny PIGEAUD, Ndongo Samba SYLLA, *L'arme invisible de la Françafrique. Une histoire du franc CFA*. (La Découverte, 2018).

MARCHANDS DE MORT

LES EXPORTATIONS D'ARMES FRANÇAISES AUX RAPPORTS

Le ministère des Armées a rendu public son rapport annuel au Parlement sur ses exportations d'armement pour l'année 2019. Amnesty International constate quelques avancées en matière de transparence, mais également la poursuite d'une politique criminelle.

Pour la première fois, le rapport fourni aux parlementaires « *inclut les données du rapport annuel au Traité sur le commerce des armes (TCA)* », note Amnesty International (04/06). La confrontation de ce rapport avec celui fourni au TCA doit en principe permettre de vérifier que les exportations ne contreviennent pas aux engagements internationaux de la France. Le TCA, entré en vigueur en 2014, interdit en effet la vente de matériel militaire en cas de risque de violation grave des droits humains. Mais « *les progrès constatés ne sauraient pas non plus dissimuler les avancées encore à venir, et urgemment, pour améliorer la transparence de la France* », note l'ONG.

Des armes fantômes

Dans un rapport précédent (« *Ventes d'armes et transparence, les omissions de la France* », 27/05), l'ONG a en effet « *démontré que les chiffres des exportations et des importations d'armes de la France ont été systématiquement sous-évalués dans les rapports annuels de la France au Traité sur le commerce des armes entre 2015 et 2018* », à la demande des pays tiers, selon les déclarations de Parly en juillet 2019. Près du tiers des armes de petit calibre et de nombreuses armes lourdes n'ont pas été déclarées sur cette période, a constaté Amnesty en comparant les données fournies au TCA par les pays acheteurs (les armes potentiellement acquises par des pays non membres restant quant à elles invérifiables). Certaines exportations de matériels de guerre vers le Tchad par exemple sont ainsi devenues « *invisibles* » dans les données françaises. En outre, si la France mentionne dans son rapport au Parlement les motifs de refus d'exportation (un tiers concernant de possibles violations des droits humains ou du droit humanitaire international), les pays concernés ne sont pas nommés. Toute décision de transfert d'armes prend en compte le risque que ceux-ci puissent servir à commettre ou faciliter des violations graves du droit international humanitaire, selon les déclarations

du ministère des armées aux Parlementaires en mai 2020, à savoir notamment : « *[...] l'interdiction de dommages collatéraux disproportionnés par rapport à l'avantage militaire attendu ; le principe d'humanité selon lequel il faut chercher à limiter les dommages collatéraux d'une attaque.* » Et d'ajouter que « *ce critère préalable constitue un verrou.* » Mais le gouvernement français fait exactement « *l'inverse de ce qu'il déclare* », constate Amnesty.

Complicité de crimes de guerre...

L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis occupent en effet respectivement les 2^{ème} et 5^{ème} rangs des pays clients de la France alors qu'il a été démontré que le matériel français était impliqué dans la mort de civils au Yémen. « *Le fait que les Émirats arabes unis violent l'embargo sur les armes des Nations unies ainsi que celui de l'Union européenne, ne semble pas être un obstacle aux livraisons françaises à destination de ce pays, ni aux prises de commande de celui-ci qui ont explosé en 2019, avec un montant de plus de 1,5 milliards d'euros* », note également Amnesty (communiqué du 11/06). La France a notamment poursuivi « *un contrat pour la vente de navires de combat, des corvettes Gowind* » alors que le blocus maritime infligé au Yémen « *se traduit par des restrictions sévères à l'entrée de biens de première nécessité et à l'aide humanitaire, qui pourraient constituer un crime de guerre.* » « *La légalité des transferts d'armes effectués par la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres États reste douteuse* », notait déjà le groupe d'experts du Conseil des droits de l'homme sur le Yémen en septembre 2019.

... et de crimes contre l'Humanité

Si le gouvernement français persiste, ce n'est évidemment pas faute d'avoir été informé, « *depuis cinq ans (...) sur les atteintes commises par toutes les parties au conflit, notamment des attaques aveugles, des*

bombardements illégaux, des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture, des violences sexuelles et l'entrave à l'aide humanitaire. » Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une exception : la 1^{ère} place des acheteurs est occupée par le Qatar et la 3^{ème} par l'Égypte. « *Que l'Égypte figure dans le trio de tête des plus gros acheteurs d'armes françaises est tout aussi choquant et désolant* », dénonce cette fois Human Rights Watch (10/10) qui a « *documenté les graves abus et crimes de guerre commis par l'armée égyptienne lors de ses opérations dans le nord-Sinaï* », tandis qu'Amnesty avait déjà « *documenté l'utilisation d'équipements français dans la répression sanglante de manifestations par les forces de sécurité égyptiennes dans les années récentes* ». Pas de quoi troubler pour autant la bonne conscience de Macron et de ses ministres, ni vraisemblablement celle des députés qui auront parcouru d'un œil distrait le rapport du ministère des Armées...

Raphaël Granvaud

Pas de ça chez nous

« *On voit, une fois de plus, que les dépenses militaires sont extrêmement vulnérables aux détournements. Elles ne font l'objet que de très peu de contrôles parce qu'il n'y a pas de contrôle parlementaire en tant que tel. Elles sont couvertes par le secret Défense, et ça nous préoccupe* », a déclaré le député LREM Jacques Maire à une journaliste de RFI (27/5). Qu'on ne se méprenne pas ! Jacques Maire n'était pas soudainement frappé par une crise de lucidité et de rébellion à l'encontre des pratiques du complexe militaro-industriel français. Le président du groupe d'amitié France-Niger évoquait l'affaire des détournements de fonds au Niger (voir les brèves). Chacun sait qu'en France, le système de commissions et rétro-commissions qui accompagne les gros contrats d'armements, c'est du passé...

FRANÇOIS MITTERRAND

LE MYTHE DE LA BAULE

Depuis 30 ans, le discours de la Baule s'impose comme le marqueur d'une volonté de changer profondément la politique africaine de la France après la chute du mur de Berlin. Un comble, car s'il est question d'élan démocratique, c'est pour le neutraliser.

Le 20 juin 1990, François Mitterrand prononçait son célèbre « discours de la Baule », au 16^{ème} Sommet France-Afrique. Ses hagiographes retiennent qu'il aurait à cette occasion ouvert la voie à la démocratisation du continent, suite à l'effondrement du bloc soviétique : un « discours libérateur », comme le résumait sans ironie Jean-Luc Mélenchon dans un tweet de février 2018.

Si personne ne soutient sérieusement que l'élan démocratique a suivi le discours – les mouvements populaires et l'opposition politique étaient déjà en ébullition dans bien des pays –, le mythe perdure d'un discours marquant pour les uns un virage pour l'aide française au développement, pour les autres au moins une déclaration d'intention suivie de trop peu d'effets. L'analyse de ce discours, comme les actes qui l'ont suivi, montre qu'il n'en est rien.

Sens de l'histoire et sens du vent

Le discours de la Baule est systématiquement mentionné comme le moment clé d'une réorientation radicale que François Mitterrand aurait donnée à l'aide française, en la conditionnant désormais à la démocratisation et au respect des droits humains. En communication politique, le travail d'orfèvre consiste à mêler quelques grandes idées à d'importantes nuances, et à laisser les commentateurs faire le reste. Mitterrand et son sherpa Erik Orsenna, qui a écrit ce discours, le savent. Le fameux passage sur la démocratisation en témoigne : quelques mots clés ont été égrainés – « système représentatif, élections libres, multipartisme, liberté de la presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure » – et ils ont eu un fort

écho en FrancAfrique. Mais les précautions oratoires qui les ont accompagnées sont tout aussi importantes.

Alors que les Béninois ont déjà arraché à leur dictateur Mathieu Kérékou une conférence nationale souveraine quatre mois plus tôt, François Mitterrand commence par se soucier du risque d'embrasement populaire : « De même qu'il existe un cercle vicieux entre la dette et le sous-développement, il existe un autre cercle vicieux entre la crise économique et la crise politique. L'une nourrit l'autre. Voilà pourquoi il convient d'examiner en commun de quelle façon on pourrait procéder pour que sur le plan politique un certain nombre d'institutions et de façons d'être permettent de restaurer la confiance, parfois la confiance entre un peuple et ses dirigeants, le plus souvent entre un Etat et les autres Etats, en tout cas la confiance entre l'Afrique et les pays développés. » Réformer des régimes pour les relégitimer avant que la crise économique les balaie ? Mitterrand explique plus loin : « Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un état d'équilibre au moment où apparaît la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma tout prêt ». Il faut retrouver un équilibre, au moment où ça tangué.

Ethnocentrisme des Lumières

En ouverture sur la démocratisation, le président socialiste pose son regard ethnocentriste sur les peuplades barbares des contrées européennes plus éloignées, dont il nie implicitement toutes les luttes émancipatrices des siècles passés : « Il nous faut

parler de démocratie. C'est un principe universel qui vient d'apparaître aux peuples de l'Europe centrale comme une évidence absolue au point qu'en l'espace de quelques semaines, les régimes, considérés comme les plus forts, ont été bouleversés. » Dommage qu'ils n'y aient pas pensé avant, en somme.

Mais c'est surtout vis-à-vis des ex-colonies françaises que celui qui fut ministre de la France d'Outre-Mer 40 ans plus tôt, va adopter une position de surplomb : « J'ai vu naître la plupart de vos Etats, j'ai connu vos luttes pour en finir avec l'état colonial. Ces luttes vous opposaient souvent à la France, et seule la sagesse des dirigeants français et africains a évité, en fin de compte, le drame d'une guerre coloniale en Afrique noire. » Un autre mythe, celui de la décolonisation pacifique, sans drame. Aucun problème pour celui qui fut ministre de la justice de Guy Mollet pendant une partie de la guerre d'indépendance du Cameroun. Mais la vulgate coloniale concerne aussi l'apprentissage de ces grands enfants : « Et voilà que ces Etats nouveaux, doivent gérer les anciennes contradictions héritées de l'histoire, doivent bâtir une administration centrale, nommer des fonctionnaires après les avoir formés, gérer des finances publiques, entrer dans le grand circuit international, souvent sans avoir reçu des anciens pays coloniaux la formation nécessaire. Et on aurait à raisonner avec ces Etats, comme on le ferait à l'égard de nations organisées depuis mille ans comme c'est le cas de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne ou du Portugal ! » Cliché d'ignorance paternaliste, sur le tempo d'une Afrique prépubère comparée à la grande Europe millénaire, digne de celle de Nicolas Sarkozy déclarant 17 ans plus tard que l'homme africain n'est pas entré dans l'histoire.

Le développement d'abord

Dans son discours, François Mitterrand reprend et adapte aussi une vieille lune des développeurs des années 1970, selon laquelle un « Etat fort » – autocratique – peut être nécessaire au développement, en évoquant des « peuples qui ont leur propre conscience et leur propre histoire et qui



Réaction du leader de la France Insoumise sur le réseau social Twitter après un reportage au journal télévisé de France 2 n'évoquant ni François Mitterrand ni son célèbre discours de la Baule.

doivent savoir comment se diriger vers le principe universel qu'est la démocratie. Et il n'y a pas trente six chemins vers la démocratie. Comme le rappelait M. le Président du Sénégal, il faut un Etat, il faut le développement et il faut l'apprentissage des libertés... Comment voulez-vous engendrer la démocratie, un principe de représentation nationale avec la participation de nombreux partis, organiser le choc des idées, les moyens de la presse, tandis que les deux tiers d'un peuple vivraient dans la misère. » Par un petit retournement rhétorique, la priorité, au nom d'une future démocratie représentative, n'est plus l'expression des libertés et des contre-pouvoirs mais le fait de sortir le peuple de la misère : on dirait Jacques Chirac expliquant en 2003, pour blanchir la dictature du Tunisien Ben Ali, que « le premier des droits de l'Homme c'est manger, être soigné, recevoir une éducation et avoir un habitat ». Treize ans avant, à la Baule, Mitterrand lui ouvre la voie : « c'est le chemin de la liberté sur lequel vous avancerez en même temps que vous avancerez sur le chemin du développement. On pourrait d'ailleurs inverser la formule : c'est en prenant la route du développement que vous serez engagés sur la route de la démocratie. »

Amitié sacrée

Ouverture démocratique ou pas, Mitterrand promet de ne prendre aucune distance avec les dictatures africaines : « Je le répète, la France n'entend pas intervenir dans les affaires intérieures des Etats africains amis. Elle dit son mot, elle entend poursuivre son oeuvre d'aide, d'amitié et de solidarité. Elle n'entend pas soumettre à la question, elle n'entend pas abandonner quelque pays d'Afrique que ce soit. »

Et au cours de son discours, le président français prend soin – comme ses successeurs après-lui – de brandir le rejet de toute ingérence : « Nous ne voulons pas intervenir dans les affaires intérieures. Pour nous, cette forme subtile de colonialisme qui consisterait à faire la leçon en permanence aux Etats africains et à ceux qui les dirigent, c'est une forme de colonialisme aussi perverse que tout autre. Ce serait considérer qu'il y a des peuples supérieurs, qui disposent de la vérité, et d'autres qui n'en seraient pas capables, alors que je connais les efforts de tant de dirigeants qui aiment leur peuple et qui entendent le servir même si ce n'est pas de la même façon que sur les rives de la Seine ou de la Tamise. » Emmanuel Macron utilise le même prétexte, aujourd'hui, lorsqu'il refuse par exemple de condamner les violations des

droits humains en Égypte. François Mitterrand exonère même les dictatures qui n'entendraient pas desserrer l'appareil répressif : « Ce plus de liberté, ce ne sont pas simplement les Etats qui peuvent le faire, ce sont les citoyens : il faut donc prendre leur avis et ce ne sont pas simplement les puissances publiques qui peuvent agir, ce sont aussi les organisations non gouvernementales qui souvent connaissent mieux le terrain, qui en épousent les difficultés qui savent comment panser les plaies. » La responsabilité échoie subitement aux citoyens opprimés – qui n'ont visiblement pas encore réalisé que la démocratie est « une évidence absolue », contrairement aux peuples d'Europe centrale – de se réveiller un peu.

Conditionnalité à la française

En guise de conditionnalité, Mitterrand promet un appui sans faille aux dictateurs qu'il a face à lui, se limitant à leur indiquer benoîtement « la direction qu'il faut prendre. Certains ont pris des bottes de sept lieues, soit dans la paix civile soit dans le désordre, mais ils ont fait vite. D'autres marcheront pas à pas. Puis-je me permettre de vous dire que c'est la direction qu'il faut suivre ». Et qu'importe si les potentats choisissent en réalité de maintenir leur régime, tant qu'ils envoient un vague signal de réforme ; la France continuera de les aider : « à vous Etats souverains que je respecte, de choisir votre voie, d'en déterminer les étapes et l'allure. La France continuera d'être votre amie, et si vous le souhaitez, votre soutien, sur le plan international, comme sur le plan intérieur. » Le vieux président réexpliquera d'ailleurs cela avec constance, un an et demi plus tard, en novembre 1991 lors de son discours au 4ème sommet de la Francophonie à Paris : « Nombre de pays africains se sont engagés dans un vaste mouvement de réformes dé-

mocratiques. Chacun saura, j'en suis convaincu, fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction est prise. »

En dépit des interprétations médiatiques de l'époque, le message politique est clair : l'aide française n'est nullement conditionnée à quoi que ce soit – excepté à la préservation des intérêts économiques et stratégiques de Paris, comme elle l'a toujours été. D'ailleurs, les chiffres officiels montrent que de 1990 à la fin de la présidence Mitterrand, le premier bénéficiaire de l'aide publique au développement bilatérale française est la Côte d'Ivoire, sur laquelle le très franc africain Houphouët-Boigny règne sans partage depuis l'indépendance, jusqu'à sa mort fin 1993. Il est suivi à partir de 1992 du Cameroun de Paul Biya, qui a volé l'élection présidentielle et fait réprimer les mobilisations héroïques de l'opposition.

Bonus gratuit

Comme s'il fallait un indice de plus du cynisme de ce discours, Mitterrand ose le conclure par un mensonge froidement assumé : « j'interdirai toujours une pratique qui a existé parfois dans le passé et qui consistait pour la France à tenter d'organiser des changements politiques intérieurs par le complot ou la conjuration. Vous le savez bien, depuis neuf ans, cela ne s'est pas produit et cela ne se produira pas. » Écoutaient ce discours, entre autres, le Burkinabè Blaise Compaoré, qui avait fait assassiner Thomas Sankara trois ans plus tôt, dans un complot où la France joua toute sa partition ; et le Tchadien Hissène Habré, qui allait six mois après ces belles paroles être renversé par Idriss Déby avec l'aide de la DGSE française. Les hagiographes de Mitterrand nous diront sans doute qu'il n'est pas parvenu à l'interdire.

Thomas Borrel



Lors de son point presse à l'issue du Sommet de la Baule, au côté d'Omar Bongo, François Mitterrand s'est davantage avancé que dans son discours : « Il est évident que cette aide qui est traditionnelle, déjà ancienne, sera plus tiède en face de régimes qui se comporteraient de façon autoritaire sans accepter l'évolution vers la démocratie et qu'elle sera enthousiaste envers ceux qui franchiront ce pas avec courage et autant qu'il leur sera possible ».

Cette affirmation, gravement nuancée par l'ultime précision, ne se traduira pas dans les chiffres de l'aide.

MITTERRAND ET LE GÉNOCIDE DES TUTSIS CINQ ANS DE BATAILLE POUR OUVRIR CERTAINES ARCHIVES

Au terme d'une demi-décennie de plus d'omerta, un chercheur de Survie fait tomber une disposition légale limitant l'accès à des archives déclassifiées.

Le 7 avril 2015, l'Élysée annonce – dans un communiqué non public, envoyé seulement à quelques rédactions – que François Hollande a décidé la déclassification d'archives de la présidence française concernant le Rwanda pour la période 1990 à 1995. On parle des « archives de François Mitterrand », mais il s'agit avant tout des notes et documents de ses conseillers, qui procèdent de l'activité de l'État et sont donc soumises à l'obligation de versement à l'Administration des archives. En juillet 2015, le chercheur François Graner sollicite donc la communication des documents concernés auprès du Directeur des Archives de France. Problème : il existe un « deuxième verrou », après celui de la classification (qui venait d'être ouvert pour ces archives), encadré par le Code du patrimoine. Depuis 2008, celui-ci a en effet intégré des dispositions d'un usage mis en place au début des années 1980, initialement hors cadre législatif : afin d'inciter les responsables politiques à verser l'intégralité de leurs archives plutôt qu'à faire tourner les broyeurs, des « *protocoles de remises* » ont été mis en place, permettant au président de la République de conserver la maîtrise totale de l'accès aux documents versés pendant un délai de soixante ans. Aucun de ces documents ne peut ainsi être divulgué à des tiers sans son accord exprès ou celui du mandataire qu'il a désigné. Une loi de juillet 2008 reconnaît la validité des protocoles déjà en vigueur, en précisant seulement que « *les clauses de ces protocoles relatives au mandataire désigné par l'autorité signataire cessent d'être applicables vingt-cinq ans après le décès du signataire* ».

En dépit de l'annonce de François Hollande, l'accès aux archives déclassifiées de Mitterrand et ses conseillers reste donc soumis jusqu'en janvier 2021 au bon vouloir de sa mandataire privée : Dominique Bertinotti, ex-ministre socialiste sous François Hollande, partie avec Benoît Hamon à Génération.s, un des nouveaux partis qui prétendent reconstruire la gauche. Bertinotti veille donc sur l'héritage mitterrandien, et pas seulement comme gardienne de la clé de ce second verrou : elle est par ailleurs membre du conseil d'administration et conseillère scientifique de l'Institut François-Mitterrand, fondation présidée depuis 2003 par Hubert Védrine et dont le Direc-

teur des Archives de France est également membre de droit.

Face à la demande de consultation faite par François Graner, le Directeur des Archives de France applique la loi et demande l'autorisation de Bertinotti, qui refuse la plupart des documents sollicités : elle dispose d'un pouvoir discrétionnaire et n'a pas à motiver son refus, mais elle ne peut ignorer que le chercheur a déjà publié l'année précédente un livre qui met en cause les officiers militaires français, et leurs donneurs d'ordre politiques.

Bataille administrative

François Graner engage alors une longue bataille, d'abord en saisissant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), qui rend au bout de quelques mois un avis défavorable, puis en introduisant devant le Tribunal administratif de Paris un recours pour excès de pouvoir, à l'occasion duquel il soulève une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) : cette disposition du Code du patrimoine n'est-elle pas contradictoire avec certains articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, en empêchant le chercheur de jouir de sa liberté d'expression ? Le Tribunal administratif de Paris estime la question suffisamment sérieuse pour la transmettre au Conseil d'État, qui doit filtrer si une question « présente un caractère sérieux ». C'est visiblement le cas et le Conseil d'État décide de transmettre la QPC au Conseil Constitutionnel. Deux années se sont déjà écoulées lorsque le Conseil Constitutionnel statue sur cette question qui dépasse le sujet de la France au Rwanda, puisqu'elle concerne l'accès aux archives des anciens présidents et ministres. À l'audience, le représentant de Maignon plaide pour la protection pendant 25 ans du secret des gouvernants et anciens gouvernants, devant des « Sages » – selon l'expression – qui comptent dans leurs rangs deux anciens Premiers ministres, Lionel Jospin et Laurent Fabius, qui préside alors le Conseil. Et pour cet aréopage veillant autant sur les institutions que sur ses secrets, la loi incriminée est conforme à la Constitution : circulez, Graner, il y a peut-être des choses à voir mais pas pour vous, en tout cas pas tout de suite.

Déterminés, François Graner et son avocat, Maître Spinosi, saisissent avec le soutien de Survie la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) en décembre 2017, pour faire valoir le droit de ce citoyen à s'informer sur les décisions prises en son nom 23 ans plus tôt. Mais la CEDH, pour statuer, exige que soient épuisés tous les recours nationaux : en l'espèce, elle considère en quelque sorte que le Conseil d'État doit être mis devant ses responsabilités, et lui demande le 28 mai 2020 de rendre un avis sur les refus administratifs initialement opposés au chercheur. C'est donc sous le regard sourcilieux de la CEDH que le Conseil d'État se saisit du sujet. La rapporteure publique se prononce alors en faveur du chercheur, en soulignant que l'intérêt d'informer le public sur le rôle de la France au Rwanda, et d'en débattre, prime sur la protection du secret des décisions des gouvernants. Reconnaisant le rôle de Survie comme étant d'intérêt général, elle confirme que les refus de consultation des archives sont une atteinte à la liberté d'expression protégée par la Convention européenne des droits de l'homme et, contre l'arbitraire des refus opposés à François Graner, elle affirme que les juges administratifs ont non seulement le droit, mais aussi le devoir, de contrôler précisément les motivations des décisions.

Ouverture forcée

Le 12 juin 2020, le Conseil d'État suit cet avis et tranche : les demandes du chercheur « *présentent, au regard de la liberté de recevoir et de communiquer des informations et des idées pour nourrir les recherches historiques et le débat sur une question d'intérêt public, un intérêt légitime* ». Il annule définitivement les rejets qui lui ont été opposés presque cinq ans plus tôt... et force l'ouverture du deuxième verrou, anticipée de quelques mois. Enfin une promesse de François Hollande tenue ! Mais sans qu'il y soit pour beaucoup. Et que d'énergie, en cinq ans, pour faire tomber un seul des nombreux masques de la raison d'État.

Thomas Noirot

NÉGATIONNISME

JUDI REVER AU MIROIR DE BISESERO

La journaliste canadienne Judi Rever a publié en décembre 2019 un article dans l'hebdomadaire *Marianne*, dans lequel elle va jusqu'à prétendre que les Tutsis de Bisesero ont été massacrés par des commandos du Front Patriotique Rwandais (FPR), la rébellion majoritairement tutsie dirigée par Paul Kagame, qui se seraient mêlés aux milices hutues. Une accusation fallacieuse déjà propagée par les génocidaires eux-mêmes.

Rappel

Dans la nuit du 6 au 7 avril 1994 débuta le génocide des Tutsis du Rwanda, durant lequel 800 000 à un million de personnes allaient être systématiquement exterminées pour le simple fait d'être nées tutsies. Ce génocide, qui commença en même temps que l'élimination du président Habyarimana et le coup d'Etat des extrémistes rassemblés au sein du "Hutu Power", était organisé, planifié... et prévisible. Mais les décideurs politiques et militaires français continuèrent à soutenir leurs alliés, y compris pendant le génocide et après celui-ci. Il fallut attendre 20 ans pour que le premier procès d'un génocidaire rwandais réfugié en France ait lieu. Concernant les complicités françaises, la justice va encore plus lentement... quand elle ne saborde pas tout simplement l'instruction des plaintes.

En 2019, les 25^{èmes} commémorations ont été l'occasion d'ouvrir encore un peu plus le débat sur le rôle de l'État français de 1990 à 1994.

Quand le génocide commence, en avril 1994, des dizaines de milliers de Tutsis se regroupent sur les hauteurs de Bisesero, à l'ouest du Rwanda, non loin de Kibuye. Ils résistent efficacement aux génocidaires jusqu'à ce qu'une grande offensive des Forces armées rwandaises (FAR) et des milices Interahamwe cause la mort de la plupart d'entre eux, les 13 et 14 mai. Les Tutsis ayant survécu à cette attaque massive se terrent, affamés, pourchassés quotidiennement par les milices et la population hutue, encadrée par les militaires rwandais et les autorités civiles. Le 27 juin, les soldats français de l'opération Turquoise (22 juin – 22 août 1994) découvrent à Bisesero une centaine de Tutsis dans un état de dénuement extrême. Ceux-ci disent être deux mille au total. Pourtant, durant trois jours, rien n'est tenté pour leur venir en aide. Lorsque, le 30 juin, ils sont enfin secourus par les Français, ils ne sont plus que 800, des

centaines d'entre eux ayant été exterminés pendant ce laps de temps.

« L'histoire officielle »

Pour Judi Rever, il s'agit là de « *l'histoire officielle* ». En effet, selon elle, ce seraient des « *commandos issus des bataillons du FPR* » infiltrés au sein des milices hutues qui auraient massacré les Tutsis de Bisesero. Et ce, sur ordre de Paul Kagame, l'actuel chef de l'État rwandais, à l'époque commandant les troupes du FPR. « *Aux côtés de la milice hutue dite Interahamwe, ces commandos lancèrent une série d'attaques initiales dans la région, du milieu à la fin du mois de mai 1994, au plus fort du génocide* », écrit Judi Rever. Le but de cette « *stratégie d'intoxication* » aurait été de donner au FPR « *le capital politique nécessaire à la réalisation de ses ambitions nationales et internationales* ». En clair, lui donner, une fois parvenu au pouvoir, une légitimité politique : celle d'avoir mis fin au génocide, après que le FPR l'ait lui-même suscité, encouragé et partiellement commis.

Là où Judi Rever glose sur des commandos FPR sous les ordres de James Kabarebe et Charles Kayonga, agissant sur instruction de Paul Kagame, la Chambre de première instance puis la Chambre d'appel du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) établissent que ce sont les autorités rwandaises de l'époque, au plus haut niveau de l'État, qui ont organisé l'extermination des Tutsis de Bisesero.

Selon le Tribunal, dans la deuxième quinzaine d'avril, le ministre de l'Information Eliezer Niyitegeka « *a pris la tête de plus de 6 000 assaillants armés, dont des militaires, des agents de police et des Interahamwe dans le cadre d'une attaque de grande envergure perpétrée sur la colline de Muyira [à Bisesero] contre des réfugiés tutsis* ». Le 3 mai s'est tenue à Kibuye une réunion rassemblant le Premier ministre, Jean Kambanda, le ministre de l'Intérieur Édouard Karemera, et le préfet Clément Kayishema. « *Au cours de cette réunion, Kayishema fait état de l'insécurité inquiétante qui règne à Bisesero du fait des personnes rassemblées à Bisesero et demande*

des renforts pour résoudre le problème ». Un meeting a lieu le même jour, au cours duquel Karemera et le président du MRND (Mouvement Républicain National pour le Développement – le parti du défunt président Habyarimana), Mathieu Ndirumutse, incitent directement et publiquement à commettre le génocide, en présence de Kambanda et de Niyitegeka.

Les attaques les plus meurtrières dans la région de Bisesero ont lieu dix jours plus tard, les 13 et 14 mai 1994. Kayishema y participe. Il « *dirigeait les attaques [...], donnait des instructions aux soldats [...] ou ordonnait aux assaillants de monter à l'assaut* ». Pour sa part, Niyitegeka « *a orchestré avec d'autres meneurs* » l'attaque de grande envergure du 13 mai. Le soir du 13 mai, il a tenu une réunion « *dans le but d'arrêter le programme des tueries prévues pour le lendemain et de les organiser contre les Tutsis à Bisesero, dont le nombre s'élevait à près de 60 000. Près de 5 000 personnes ont assisté à la réunion* ». Le 16 mai, le président de la République par intérim, Théodore Sindikubwabo, tient une « *réunion de sécurité* » en présence du préfet Kayishema, au cours de laquelle il félicite les FAR et la population de Kibuye, encourageant ainsi, selon le TPIR, « *la population à attaquer et détruire les Tutsis en tant que groupe* ».

Vers le 10 juin 1994, le ministre de l'Information Niyitegeka « *a assisté en sa qualité de responsable à une réunion tenue à la préfecture de Kibuye [qui] avait pour objet de trouver les moyens à mettre en œuvre pour tuer tous les Tutsis à Bisesero* ». Une autre réunion a lieu une semaine plus tard, vers le 17 juin 1994, pendant laquelle Niyitegeka « *a tracé un plan à suivre aux fins de la perpétration de l'attaque du lendemain* ». Le 18 juin, le ministre de l'Intérieur Karemera, « *agissant au nom du gouvernement intérimaire, a ordonné une opération de nettoyage à Bisesero* ». Dans ce but, il écrit au lieutenant-colonel Nsengiyumva, commandant le secteur opérationnel de Gisenyi, au préfet Kayishema et au commandant opérationnel du secteur de Kibuye pour requérir leur assistance dans cette opération.

Témoignages indirects, anonymes, non crédibles

Judi Rever ne s'est visiblement pas donné la peine de lire les jugements rendus par le TPIR concernant le génocide à Bisesero. Les magistrats ont pourtant passé de longs mois à entendre les témoins de l'accusation et de la défense, contre-interrogés par la partie adverse, et à examiner les preuves matérielles, avant de rendre un jugement collégial, en première instance puis en appel.

Faisant table rase de l'énorme travail d'établissement des faits réalisé par le TPIR, Judi Rever se contente, elle, de présenter des témoignages indirects, anonymes, ou à la crédibilité inexistante. L'un des témoins qu'elle cite indique que « *ceux qui ont participé à l'opération le lui ont dit et qu'ils étaient membres des commandos des bataillons de Kagame* ». Un autre a entendu les gens du FPR parler, dans les bars, « *de ce qu'ils avaient fait, de combien de Tutsis avaient été tués* ». Des sources non précisées « *établissent que des centaines de membres des commandos FPR effectuèrent une descente sur Bisesero et les zones environnantes* ».

Le seul témoin identifiable est James Munyandinda. Présenté comme faisant partie de la garde rapprochée de Kagame, il aurait, en mai, juin et début juillet 1994, « *entendu Kagame demander par radio à Kabarebe comment ça se passait à Bisesero [...] si les massacres avaient réussi* ». Munyandinda n'est pas un inconnu. Il a témoigné en 2017 dans l'instruction ouverte à Paris sur l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana, qui a donné le signal du déclenchement du génocide des Tutsis. Il se disait témoin direct du chargement par le FPR des missiles ayant servi à abattre l'avion d'Habyarimana. Malheureusement, sa description des faits ne collait pas avec celle de deux prétendus autres témoins des mêmes faits (*Jeune Afrique*, « *France-Rwanda : les contradictions du nouveau témoin qui incrimine le FPR dans l'attentat du 6 avril 1994* », 17/10/2017). Et pour cause : la thèse d'un attentat commis par le FPR a été anéantie en 2012 par une expertise balistique réalisée par la justice française, corroborée par les témoignages de militaires français et belges. Cette expertise fait partir les missiles du camp militaire de Kanombe, fief des officiers hutus extrémistes, un endroit inaccessible à un commando FPR. Monarchiste et violemment opposé au président Kagame, Munyandinda en a-t-il trop fait afin d'accuser le chef de l'État rwandais ? Dès lors, comment ne pas le soupçonner de mentir à nouveau à propos du génocide à Bisesero ?

Friande de témoins ayant été dans le secret des dieux, Rever cite encore « *un ancien*

Marianne et les négationnistes

Le 18 mars 2018, l'essayiste Natacha Polony déclarait sur France Inter face à Raphaël Glucksmann, au sujet du génocide des Tutsis au Rwanda : « *on avait des salauds face à d'autres salauds* ». Pas de quoi nuire à sa carrière : six mois après, elle est nommée directrice de la rédaction de l'hebdomadaire *Marianne*, auquel contribue déjà Pierre Péan, confusionniste de renom concernant la politique de la France au Rwanda.

En décembre 2019, *Marianne* publie un texte de Péan (mort cinq mois plus tôt) avec "l'enquête" de Judi Rever, accompagnés d'un chapeau qui étrille les observateurs qui, « *avec plus ou moins de sincérité, portés par de fortes convictions supposément anticolonialistes et une compassion pour les victimes tutsies interdisant le moindre doute, poursuivent un*



combat dont la France, "complice", estiment-ils, des génocidaires hutus, reste le seul et principal objectif. Et gare à qui ne partage pas leur credo, en partie ou en totalité, et se voit immédiatement qualifié de "négationniste" ». Rassurons Natacha Polony et Marianne qui, à l'instar de l'hebdomadaire *Le 1* (voir son n°140, 1^{er} février 2017), incarnent cette gauche qui ne cherche même plus à être supposément anticolonialiste : la qualification de "négationniste" n'est pas immédiate, ni utilisée à la légère. Il est vrai, en revanche, que la documentation des complicités françaises est notre objectif premier, puisqu'il s'agit d'une politique menée en notre nom. Insupportable pour Natacha Polony et la rédaction d'un média qui a pour nom l'emblème de la République, semble-t-il.

L'abandon des Tutsis de Bisesero par les militaires français

Ce récit est mis à mal par les faits. C'est le 26 juin que des journalistes informent des militaires français que le génocide se poursuit non loin de là, à Bisesero. Le 27 juin, un détachement aux ordres du capitaine de frégate Marin Gillier prend position à Gishyita, à quelques kilomètres à vol d'oiseau de Bisesero. En fin de matinée, Gillier observe le départ d'une centaine d'hommes armés vers Bisesero, puis l'attaque qu'ils mènent à cet endroit. Dans son compte rendu quotidien à son supérieur, le colonel Rosier, chef des forces spéciales de Turquoise, Gillier parle de « *combats* » et non de massacres, malgré les informations reçues la veille de la part des reporters.

Au début de l'après-midi du 27 juin, une patrouille commandée par le lieutenant-colonel Duval se rend à Bisesero, apparemment sans en informer Gillier. Un survivant tutsi, Éric Nzabihimana, force les Français à s'arrêter. Une centaine de Tutsis dans un état de dénuement extrême, certains blessés, viennent alors à leur rencontre. Ils disent être deux mille, disséminés sur les collines. Duval repart en les laissant sans protection, leur conseillant de retourner se cacher en attendant le retour des Français « *dans deux ou trois jours* ». Le soir, il rend compte à sa hiérarchie, mais durant trois jours, rien n'est mis en œuvre pour secourir ces survivants dont la situation est pourtant relatée dans les documents militaires français et dans la presse (*RFI* le 28 juin, *Le Figaro* et *Libération* le 29 juin).

Le 30 juin, les commandos de marine de Gillier traversent Bisesero, mais sans instruc-

haut responsable du renseignement du FPR » qui « *affirme que les forces militaires hutues officielles avaient fui la région vers la fin juin et ne prirent pas part directement à la tuerie des Tutsis* ». S'il existe réellement, ce témoin anonyme n'a pas dû faire carrière dans le renseignement car des documents militaires français font pour leur part état de la présence des FAR près de Kibuye jusqu'au 18 juillet 1994. Le 27 juin, en particulier, une attaque contre les Tutsis de Bisesero est rapportée par le Bureau renseignement de l'opération Turquoise : « *Le 27 vers 11 heures, un élément fort d'une centaine de miliciens armés encadrés par des militaires, a attaqué une colline dans la région de Gisovu (25 Sud Kibuye) ; 200 Tutsis originaires de la commune, étaient regroupés dans le secteur et faisaient l'objet de menaces de la part des Hutus* ».

Fin juin 1994, en effet, les soldats de l'opération Turquoise commencent à pénétrer dans le sud-ouest du Rwanda, notamment dans la région de Kibuye. Présentée officiellement comme une opération humanitaire visant à mettre fin aux massacres, Turquoise poursuivait aussi un autre but : empêcher l'avancée du FPR et préserver le « *pays hutu* ». Mais pour Judi Rever, « *les accusations antifrancophones ne sont qu'une manœuvre transparente visant à faire diversion du rôle majeur du FPR dans le massacre des Tutsis* », y compris ceux de Bisesero : « *par une de ses opérations les plus diaboliques et les mieux planifiées de 1994, c'est bien le FPR qui finit par écraser la résistance des Tutsis de Bisesero, s'assurant de leur mort par milliers fin juin, alors que l'armée française arrivait au Rwanda pour y conduire une mission d'aide humanitaire* ».

tions de sauver les Tutsis. C'est l'élément de queue de ce détachement, formé de militaires du 13^{ème} Régiment de Dragons Parachutistes et de gendarmes du GIGN – dont l'adjutant-chef Thierry Prungnaud – et commandé par le capitaine Dunant, qui prend l'initiative d'aller à leur rencontre. Cette fois, les Français restent avec les survivants tutsis et déclenchent leur sauvetage. Gillier revient sur les lieux et découvre la réalité du génocide. Le lendemain, il va demander des comptes au bourgmestre de Gishyita, d'où partaient les attaques vers Bisesero, et pas aux infiltrés du FPR chers à Judi Rever, dont il n'a trouvé aucune trace, comme il l'écrit en 1998 à la Mission d'information parlementaire française.

Entre le 27 et le 30 juin, des centaines de Tutsis ont été exterminés à Bisesero, alors que les troupes françaises, informées, se trouvaient à quelques kilomètres à vol d'oiseau. Cette inaction a-t-elle été délibérée, dans le but de laisser le champ libre aux tueurs ? L'instruction ouverte par la justice française en 2005 est en cours de clôture, alors que des questions cruciales sont toujours sans réponse : pourquoi, du 27 au 30 juin, le capitaine de frégate Marin Gillier et son supérieur le colonel Rosier disent-ils à la presse que se trouvent à Bisesero des « hommes du FPR » et non des civils tutsis en cours d'extermination ? Les hommes de Marin Gillier, basés à Gishyita, ont-ils, entre le 27 et le 30 juin, laissé les tueurs se rendant à Bisesero franchir sans encombre leur point de contrôle, comme l'affirment des témoins ? Surtout, pourquoi aucun ordre de secourir les Tutsis de Bisesero n'a-t-il été donné par la hiérarchie militaire, sur place et à Paris ?

Dans les pas des génocidaires

Judi Rever a manifestement manqué à son devoir de journaliste en ne confrontant les témoignages qu'elle avait recueillis ni aux jugements du TPIR concernant le génocide à Bisesero, ni aux documents militaires français de l'opération Turquoise. Trop paresseuse pour recouper ses sources, la trop crédule Judi Rever s'est-elle laissée abuser par ses témoins ? A moins que tout son article ne relève d'une désinformation délibérée ? Quoiqu'il en soit, son récit perverti du génocide des Tutsis de Bisesero vient alimenter une thèse chère aux négationnistes. Une thèse que Judi Rever énonce elle-même : « *Les Tutsis de l'intérieur, c'est-à-dire ceux vivant au Rwanda par opposition à ceux qui grandirent comme réfugiés en Ouganda, au Burundi, au Congo et en Tanzanie, furent sacrifiés sur l'autel des vastes ambitions du FPR.* ».

Cette accusation, reprise aussi par le juriste belge Filip Reyntjens et le sociologue français André Guichaoua, a été lancée par les génocidaires eux-mêmes. L'ancien président du MRND, Mathieu Ndirumutse, écrivait ainsi, en 1996 : « *La vie des Tutsis ne constituait pas la préoccupation prioritaire du FPR. Ils pouvaient tous mourir, si cela était le prix du pouvoir.* ». Balayant d'un revers de main expertise balistique et témoignages dignes de foi, Reyntjens et Guichaoua font du FPR le responsable de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, pour mieux lui reprocher d'avoir pris le risque de déclencher le génocide des Tutsis de l'intérieur, les « *sacrifiant* » ainsi à sa conquête du pouvoir. Judi Rever, elle, applique au cas de Bisesero la fable énoncée par l'idéologue extrémiste Ferdinand Nahimana, condamné par le TPIR : « *Le général Paul Kagame a infiltré ses soldats parmi les jeunes*

contrôlant les barrages routiers. Ces infiltrés avaient le rôle de tuer le plus de personnes possible, d'exposer leurs corps sur les routes dans le but d'attirer l'attention des journalistes sur les atrocités en cours au Rwanda, de les amener à accuser le gouvernement d'être responsable des massacres ».

Rever suggère aussi que le génocide des Tutsis aurait été prémédité par... le FPR : « *Débutée en février 1992, la formation des commandos se termina en août 1993. [...] A la fin 1993, explique un officier supérieur, les commandos constituaient un groupe très important. Les soldats affirment que plusieurs milliers de jeunes hommes suivirent la formation commando et furent déployés à Kigali et dans tout le Rwanda en janvier 1994, prêts à agir après l'assassinat d'Habyarimana le 6 avril 1994* ». Elle donne ainsi une signification inédite à « l'accusation en miroir », qui consistait à attribuer faussement au FPR et plus largement aux Tutsis un projet de génocide des Hutus au moment même où les extrémistes hutus préparaient celui des Tutsis. Pour Judi Rever, l'intention génocidaire n'est plus l'apanage du gouvernement intérimaire rwandais et des extrémistes hutus, elle revient au FPR de Paul Kagame.

Pareil forçage de l'histoire, pareille impudeur laissent sans voix et nous rappellent douloureusement ce que l'historien Pierre Vidal-Naquet écrivait à propos de l'entreprise négationniste : « *Sa perfidie est précisément d'apparaître pour ce qu'elle n'est pas, un effort pour écrire et penser l'histoire. Il ne s'agit pas de construire un récit vrai. Il ne s'agit pas non plus de réviser les acquis prétendus de la science historique* ». Il s'agit de tromper, sans vergogne, assassinant ainsi les victimes une seconde fois.

Raphaël Doridant

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



■ OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21^{ter}, rue Voltaire - 75011 Paris

■ OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :
 prénom :
 adresse :
 code postal :
 ville :
 email :

TARIFS

France : 25 €
 Petits budgets : 20 €
 Étranger et Outre-mer : 30 €